

Contrat Paris'Commerces : bilan et évolutions après 3 mois de concertation

Olivia Polski, adjointe à la Maire, a présenté jeudi le bilan des 3 mois de concertation dans les 10 arrondissements concernés par le périmètre du futur Contrat Paris' Commerces. La restitution et les contributions des 700 participants aux réunions publiques ont permis d'ajuster ces périmètres, mais aussi de préciser les missions assignées au futur titulaire du contrat et les activités économiques à privilégier.

Anne Hidalgo et son adjointe Olivia Polski souhaitent amplifier le soutien aux commerçants et artisans de proximité mené depuis 2001. L'Exécutif parisien a déjà impulsé des dispositifs innovants, à l'image des opérations Vital'Quartier 1 et 2, qui servent aujourd'hui d'exemple à de nombreuses collectivités en France.

Outil parisien de la loi Pinel, le Contrat Paris' Commerces et ses secteurs d'intervention ont été définis d'après les résultats de l'étude de l'Atelier Parisien d'Urbanisme. Les périmètres concernés sont ceux touchés par la désertification commerciale, la monoactivité ou encore la vacance forte.

12 périmètres, 10 arrondissements, 10 réunions publiques, plus de 300 participants aux réunions et 400 contributions sur la plateforme internet dédiée : « La concertation pour le Contrat Paris' Commerces, qui s'est tenue de décembre 2015 à février 2016 a largement rassemblé les commerçants, les associations et les habitants, qui constituent les principaux acteurs de ce contrat », salue Olivia Polski.

L'adjointe à la Maire a dévoilé ce jeudi les ajustements et les adaptations qui seront intégrées à la mise en œuvre du Contrat Paris' Commerces, dès la fin de l'année 2016. Lors de cette large période de concertation, les participants ont pu proposer de nouveaux périmètres, tout comme ajuster et affiner ceux définis par la Ville et l'APUR. 4 d'entre eux vont ainsi être modifiés. Ils ont aussi contribué à définir les missions demandées à l'opérateur : travail en réseau avec les bailleurs sociaux, mise en place d'une démarche participative locale, commercialisation innovante des locaux (boutiques éphémères, baux dérogoires, etc).

Les Parisiens souhaitent que la Ville privilégie l'installation d'activités alimentaires, artisanales, culturelles et/ou hybrides, des commerces qui font la part belle à l'innovation, qui favorisent les circuits courts, le bio mais aussi des activités commerciales accessibles à tous et à prix modérés.

Le Conseil de Paris se prononcera en mars sur le lancement de l'appel d'offres du Contrat Paris' Commerces. L'opérateur aura 12 ans et un budget de 37M€ pour mettre en œuvre, dans les 12 périmètres définis, le Contrat Paris' Commerces.

« Grâce à la forte mobilisation des Parisiens, des commerçants, des fédérations professionnelles et des arrondissements sur le Contrat Paris' Commerces, nous allons favoriser un tissu commercial plus dense et plus équilibré dans les périmètres ciblés, notamment dans les quartiers populaires », souligne Olivia Polski.

Contact presse : Mathilde Pieraut / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61